



**Compte rendu de la
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents: ROLLAND Thierry- PETREQUIN Myriam- PELLET Karine- PERRIN Stéphane- CLAIR Franck- FANTON Catherine- CHOLLIER Jean-Vincent- PETREQUIN Myriam- SABATIER David-

Absents : LAMBERT Gilliane- DESCHAMPS GALLEGO Grégory

Pouvoirs:

Secrétaire: PELLET Karine

1°: Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 31/01/2023.

2°: Délibérations

DELIBERATION 2023-04 : Approbation du compte de gestion 2022 BUDGET COMMUNAL

CONSIDERANT

QUE le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

QUE les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

QUE le compte administratif dressé par l'ordonnateur est en tout point identique au compte de gestion établi par le receveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, du budget Communal

- **DECLARE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 2023-05 : Approbation du vote du CA 2022 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2022 a été transmis par la trésorerie, qu'il a été rapproché de la comptabilité administrative de la commune, que les résultats sont identiques et qu'il y a lieu d'approuver par délibération le vote de ce jour **du Compte Administratif 2022 du Budget commune**

Monsieur Thierry ROLLAND, Maire, est invité à se retirer.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Mme PELLET Karine, 1ère adjoint,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **APPROUVE et LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées	358 962.93
Dépenses réalisées	306 884.61
Résultat comptable de l'exercice 2022 (excédent)	52 078.32
Reprise de l'excédent 2021	80 280.41
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022	132 358.73

Section d'investissement

Recettes réalisées	246 918.13
Dépenses réalisées	54 732.88
Résultat comptable de l'exercice 2022 (excédent)	192 185.25
Reprise de l'excédent 2021	241 134.54
Résultat de clôture de la section investissement 2022	433 319.79

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2023-06: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Communal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Part de l'excédent de fonctionnement reportée
Compte 002 du Budget 2023 **32 358.73 €**

Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée
Compte 1068 de 2023 **100 000.00 €**

Part de l'excédent d'investissement reportée
Compte 001 du Budget 2023 **433 319.79 €**

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Mme la Comptable de La Côte Saint André des formalités comptables relatives à l'exécution des présentes et autorise Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tout document nécessaire correspondant.

DELIBERATION 2023-07 : Détermination du taux des taxes directes locales pour 2023

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote du taux des impositions communales, conformément aux dispositions de la loi de finances de 2023.

Il rappelle le rétablissement du vote du taux de taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DECIDE** de majorer de 1% les taux de contributions directes.
- **FIXE** de la façon suivante les taux des deux taxes directes locales au titre de l'année 2022 :

TAXES	Rappel TAUX 2019	Rappel TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe Foncier Bâti		29.44%	29.74%
Taxe Foncier Non Bâti		39.10%	39.49%
Taxe d'Habitation	8.43%		8.51%

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

DELIBERATION 2023-08: Vote du budget primitif 2023- BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les travaux et les propositions de la Commission des Finances chargée de la préparation du Budget Primitif 2021. Il rappelle la réunion préparatoire du 2 mars 2023, et les principaux points forts détaillés par chapitre budgétaire de la préparation budgétaire et invite l'Assemblée à en délibérer conformément à l'article L.2312-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

APPROUVE ces propositions et **ADOpte** le Budget Primitif 2023 en équilibre en recettes et en dépenses avec la répartition suivante :

BUDGET COMMUNAL

Total de la section de Fonctionnement	258 458.73 €
Total de la section d'Investissement	1 319 019.79 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

DELIBERATION 2023-09 : Attribution des subventions aux associations

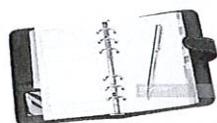
Il est proposé au titre de l'année 2023 les participations de la manière suivante.

LIBELLE	MONTANT ATTRIBUE
ACCA	150,00 €
ADMR	150,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00 €
CHAMBRE DES METIERS ISERE	50,00 €
FAMILLE ET RESIDANTS DE LA MAISON DE RETRAITE DE SAINT JEAN DE BOURNAY	150,00 €
LOCOMOTIVE	100,00 €
ECOLE PRIVEE ST EMILIE DE RODAT	200,00 €
USBR	200,00 €
TENNIS	150,00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES ST JEAN DE BOURNAY-ROYAS	100,00 €
MFR DE CHAUMONT	50,00 €
ROY'ARTS38	150,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100,00 €
MEMOIRE DE BONNEVAUX	50,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SJDB	100,00 €
ANIM' COUTURE	150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DECIDE** l'attribution des participations pour l'exercice 2023 comme précisée ci-dessus.
- **PRECISE** que les associations ont fourni toutes les pièces nécessaires à l'étude de leur demande (rapport moral, bilan financier, composition du bureau ...).
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présents.

3°: Questions diverses



- FNACA le 18 mars 2023
- Les Arts Allumés le 27 avril 2023 Apéro'live parvis de l'église
- Commémoration du 8 mai
- Fête des mères le 02 juin 2023